

Commune de
CRISSIER



**Préavis de la Municipalité au
Conseil Communal**

N° 90/2011-2016

**DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LE
RÉAMÉNAGEMENT DE LA RC82
ET LA CRÉATION D'UNE PISTE MIXTE DE MOBILITÉ
DOUCE**

**Date proposée pour la séance de commission d'étude
du présent préavis:**

Lundi 16 novembre 2015, 19h30

Bâtiment administratif, salle Sorge

2 novembre 2015

Table des matières

1. OBJET DU PREAVIS.....	2
2. CONTEXTE.....	2
3. ETUDE PRELIMINAIRE ET AVANT-PROJET.....	3
3.1. Mesures de lutte contre le bruit planifiées	4
3.2. Concept mode doux	4
3.3. Optimisation des carrefours / RC 82-Colladon et RC 82-Sorge	4
3.4. Ouvrage d'art du Pont-Bleu	4
3.5. Végétalisation	5
3.6. Eclairage public.....	5
3.7. PALM	5
4. PROJET	5
5. ORGANISATION DU PROJET	5
6. PLANNING GENERAL.....	6
7. COÛTS ESTIMATIFS DU PROJET (BASE Étude préliminaire)	6
8. ESTIMATION DES COUTS DES ETUDES DU PROJET.....	7
9. Conséquences sur le budget de fonctionnement (charges induites).....	7
10. Financement	8
11. Proposition municipale	9
12. CONCLUSION	9

AU CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis traite de la demande d'un crédit d'étude d'un montant de CHF 90'000.-permettant l'établissement du projet définitif et du dossier d'appel d'offres pour le réaménagement de la RC 82 (Tir-Fédéral), entre son carrefour sud avec la RC 1 et l'entrée sud du tunnel de Marcolet, à Crissier.

Le secteur du chantier 1 du Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL) constitue un des sites stratégiques du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), notamment en raison de son fort potentiel de développement et de sa situation dans l'agglomération. La RC 82 est située dans le périmètre du chantier 1 et sa requalification entre dans le cadre des mesures préconisées par le PALM et le plan des mesures OPair 2005 (Ordonnance fédérale pour la protection de l'air) de l'agglomération Lausanne-Morges.

La RC 82 est située principalement sur le territoire de la Commune d'Ecublens ; elle longe la Commune de Chavannes-près-Renens et se poursuit, au nord, sur celle de Crissier.

Une pré-convention de réalisation a été établie entre la DGMR (Etat de Vaud), la Commune d'Ecublens, la Commune de Chavannes-près-Renens, l'EPFL, et la Commune de Crissier. Elle détermine la répartition financière des études, sur la base des études préliminaires.

La phase d'étude d'avant-projet de cet ouvrage a fait l'objet d'un compte d'attente avec un budget de CHF 20'000.-TTC pour la participation de notre commune.

2. CONTEXTE

Le réaménagement de cet axe « nord-sud » vise à une meilleure intégration de la route dans son environnement bâti pour permettre le partage de l'espace routier avec les transports publics et les modes doux, ainsi que pour améliorer la qualité de vie des riverains.



Figure 1: Périmètre d'étude

Fortement contraint en bordure « est » par le métro m1, l'axe de la RC 82 doit jouer également un rôle d'espace public et assurer une articulation majeure entre les quartiers situés de part et d'autre, tout en garantissant la continuité des réseaux de mobilité.

Suite à l'étude préliminaire réalisée sous la direction du SDOL, une analyse de l'avant-projet a été réalisée. Cette étude a été suivie de près par un groupe technique (GT) composé de représentants des trois communes concernées, du SDOL, de l'EPFL et de la Direction générale de la mobilité et des routes du Canton de Vaud (DGMR). Les résultats de cette étude ont été validés par le groupe décisionnel (GD) composé de représentants des Municipalités des Communes d'Ecublens, Chavannes-près-Renens et Crissier, ainsi que de l'EPFL et la DGMR. Les buts de ce réaménagement sont les suivants :

- amélioration de la sécurité générale sur l'axe ;
- amélioration des conditions de circulation aux nœuds ;
- amélioration des déplacements en mobilité douce (transversalité est-ouest pour les piétons et continuité des itinéraires cyclables nord-sud) ;
- valorisation de l'axe ;
- assainissement du bruit routier prenant en compte les mesures déjà définies.

En particulier, pour la commune de Crissier, le projet consiste à intégrer une piste mixte de mobilité douce reliant Ecublens sur le Pont bleu et longeant la route Cantonale jusqu'au quartier de Préfontaine. Il est à relever que la RC82 sur territoire de Crissier est une route cantonale hors localité. Les coûts liés à la chaussée sont à charge de la DGMR.

3. ETUDE PRELIMINAIRE ET AVANT-PROJET

L'étude de l'avant-projet du réaménagement de la RC 82 s'est déroulée dans un cadre complexe. Alors que cet axe n'a jamais vraiment été caractérisé jusque-là, il apparaissait déjà clairement comme fortement stratégique, par l'accès qu'il offre à plusieurs communes (Ecublens, Chavannes-près-Renens, Crissier, Renens, St-Sulpice) aux Hautes Ecoles, mais aussi au réseau de routes nationales (jonction de Crissier et futures jonctions de Chavannes et Ecublens). Au vu des densifications très fortes projetées dans ses alentours, la volonté d'en faire un axe plus urbain, plus perméable et plus sûr pour les mobilités douces a été affichée dès le début.

L'avant-projet de réaménagement, auquel cette étude a abouti, intègre les principales propositions suivantes :

- offre de continuité dans les aménagements de bandes cyclables, entre le carrefour avec la RC 1 et la station de métro Epenex, à l'exception du point dur du carrefour de Crochy ;
- réalisation d'une piste mixte piétons et vélos au nord et jonction sur le quartier de Pré-fontaine à Crissier ;
- modification du mode d'exploitation des carrefours de Sorge et Colladon, dans le secteur EPFL ;
- modifications de géométrie ponctuelles aux autres carrefours.

L'étude d'avant-projet a permis de mettre à niveau le projet selon les normes en vigueur et de réaliser un certain nombre de mesures : auscultation des couches d'enrobé bitumineux, contrôles caméra de l'ensemble des collecteurs, recensement de l'ensemble des services présents sous la chaussée, relevés géométriques du tracé par hélicoptère. D'autre part, diverses séances ont eu lieu avec les transports publics. L'étude de l'avant-projet des ouvrages d'art a également permis de définir un concept de reconstruction et de réfection.

3.1. Mesures de lutte contre le bruit planifiées

Les Communes d'Ecublens et Crissier ont déjà fait l'objet d'études d'assainissement du bruit routier. Dans ce cadre, les mesures suivantes ont été définies pour limiter les nuisances causées par le trafic sur la RC 82 :

- pose d'un revêtement phono-absorbant à haute performance depuis l'entrée de localité sud d'Ecublens, au carrefour de Crochy, puis entre le carrefour Tir-Fédéral/Pont Bleu et l'entrée de la galerie de Marcolet ;
- abaissement de la vitesse maximale autorisée de 60 km/h à 50 km/h en traversée de localité ;
- implantation d'une paroi anti-bruit de 108 m de long et de 3 m de haut, en limite des parcelles 1'218, 665, 664 et 662, soit au niveau de la contre-allée entre la rue de Bassenges et le carrefour du Pontet.

3.2. Concept mode doux

Sur la base des objectifs fixés, des contraintes identifiées et des principes généraux concernant les piétons et les deux-roues, deux variantes de concept d'aménagement pour les modes doux ont été générées :

- une variante « bandes cyclables », avec implantation de bandes cyclables sur chaussée, dans les deux sens de circulation, et d'un trottoir côté ouest, au moins ;
- une variante « piste mixte », avec aménagement d'une piste mixte pour piétons et cyclistes de 3.50 m de largeur au minimum, séparée du trafic du côté ouest de l'axe, sur toute sa longueur.

L'évaluation de ces variantes au sein du groupe technique et par consultation des groupes de défense des intérêts des cyclistes (Pro Velo, ATE Vaud) a mené à choisir la première variante privilégiant des déplacements rapides, sur chaussée, complétant ainsi un réseau cyclable d'agglomération déjà dense dans le secteur. Des liaisons plus sécurisées visant un public plus large existent déjà (par exemple la piste en contresens de la rue de Bassenges).

En sortant du Pont-Bleu, les pistes cyclables ne peuvent pas s'engager dans la tranchée couverte de Marcolet. C'est alors que sur Crissier une piste mixte sera créée le long de la RC82 en direction du quartier de Préfontaine.

3.3. Optimisation des carrefours / RC 82-Colladon et RC 82-Sorge

L'ensemble des carrefours à feux seront optimisés par la programmation des feux. Pour les deux carrefours RC 82 Colladon et Sorge, étant donné les futurs accroissements de trafic prévus en lien avec le développement des Hautes Ecoles et la volonté partagée par la Ville d'Ecublens et l'EPFL, le groupe technique a retenu la variante de création de deux nouveaux giratoires.

3.4. Ouvrage d'art du Pont-Bleu

Le profil appliqué sur le Pont-Bleu est le suivant : deux voies de circulations de 3.50 m longées, à l'ouest, par une piste mixte piétons et vélos de 3.50 m minimum et, à l'est, par un trottoir de 2 m. Cette proposition est issue de l'analyse des liaisons piétonnes et cyclables dans ce secteur, tenant notamment compte du Masterplan Pont-Bleu - Terminus. La piste mixte côté ouest optimise les liaisons en direction de Crissier et Bussigny prévues dans ce Masterplan. Le trottoir côté est apporte un avantage certain dans le réseau de mobilité piétonne, en particulier durant les étapes intermédiaires avant la réalisation des liaisons à l'ouest de la RC 82.

Ces aménagements impliquent l'élargissement du pont, qui pourra être réalisé dans le cadre de la réfection de l'ouvrage d'art, en cours d'étude par la DGMR. Etant donné les problèmes d'emprise pour élargir la pile du pont sur les voies CFF, il a été décidé de construire un nouvel ouvrage sur les voies CFF. La suite du pont après les voies CFF sera, quant à elle, réfectionnée et élargie.

3.5. Végétalisation

La principale proposition de végétalisation réside dans des alignements d'arbres, sur domaine privé pour l'essentiel. Quelques autres mesures, ponctuelles, sont également proposées (au niveau de la future paroi antibruit vers la Cerisaie, des franchissements et des barrières du métro). La plus grande opportunité réside probablement dans un travail sur l'éclairage public. Cette piste reste à approfondir.

3.6. Eclairage public

L'éclairage public sera requalifié et complété sur la partie sud du tronçon. Une mise en valeur des futurs pôles de développement, des franchissements et des accompagnements de mobilité douce sera réalisée.

3.7. PALM

Suite à cette étude, le réaménagement de la RC 82 a été proposé, dans la version 2012 du PALM, comme une mesure d'aménagement d'axe de mobilité douce (mesure 4d). Les différents intervenants (communes et Canton) se sont mis d'accord sur des principes de répartition financière des coûts de réaménagement.

4. PROJET

L'étape actuelle consiste à obtenir les crédits nécessaires à l'exécution du projet définitif et du dossier d'appel d'offres, en vue d'une réalisation des travaux attendue entre 2017 et 2019.

Il s'agit donc du mandat principal de l'ingénieur civil, ainsi que des spécialistes ingénieurs trafic et architectes paysagistes. Pour les ouvrages d'art, il s'agit d'un groupement entre ingénieurs civils et architectes. Ces mandats permettront d'avoir les rentrées de soumissions des travaux à réaliser afin de préparer le préavis pour le crédit de construction.

Pour mémoire, les routes cantonales en traversées de localité sont propriétés des communes et, hors localité, de l'Etat de Vaud. Pour Crissier, le tronçon est à charge du Canton. Les trottoirs et l'éclairage public sont à la charge des communes, sur l'ensemble des routes cantonales qu'elles soient en localité ou non.

5. ORGANISATION DU PROJET

Pour la suite des études et la réalisation, la direction de projet est assurée par la DGMR et le Service des travaux de la Commune d'Ecublens. Ce dernier a une délégation de compétence pour représenter les partenaires, soit les Communes de Chavannes-près-Renens et Crissier, ainsi que l'EPFL. Un groupe décisionnel, composé de représentants des Municipalités des Communes d'Ecublens, Chavannes-près-Renens et Crissier, ainsi que de l'EPFL et de la DGMR, validera l'ensemble des décisions.

6. PLANNING GENERAL

Sous réserve de l'octroi de la présente demande de crédit, les études de réaménagement de la route seront menées entre 2015 et 2016 selon le calendrier prévisionnel suivant :

- étude de projet d'ouvrage et obtention des autorisations entre mi 2015 et fin 2016 ;
- enquête publique entre fin 2015 et début 2016 et traitement des oppositions éventuelles courant 2016 ;
- mise en soumission durant le premier semestre 2016.

	2015												2016												2017												
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Avant-projet route																																					
Démarche d'appel d'offres marchés publics																																					
Examen préalable																																					
Projet d'ouvrage																																					
Enquête et traitement des oppositions																																					
Soumission travaux																																					
Demande crédit travaux																																					
Projet d'exécution et préparation travaux																																					
Travaux et solde projet d'exécution																																					

7. COÛTS ESTIMATIFS DU PROJET (BASE Étude préliminaire)

L'estimation des coûts de réaménagement est en cours de calcul dans la phase actuelle d'avant-projet. Les montants de l'étude préliminaire sont donc à l'heure actuelle encore valables. Au total, le devis estimatif s'élève à environ Fr. 23'500'000.00 TTC (+/- 30 %), y compris la réfection du Pont-Bleu, les mesures antibruit, les emprises sur des terrains privés, les plantations, l'éclairage public, les honoraires, etc. Pour Crissier, le montant total estimé est d'environ Fr. 1'160'000.00, sans déduction des subventions.

Les principes de répartition des coûts des aménagements, entre le Canton, l'EPFL et les communes concernées, sont basés sur la pré-convention, laquelle a été validée et signée par l'ensemble des partenaires.

La répartition convenue sur la base du devis estimatif de l'étude préliminaire, hors ouvrages d'art (Pont-Bleu), est la suivante (montant arrondi TTC) :

	<u>Total du réaménagement</u>	<u>Canton</u>	<u>EPFL</u>	<u>Ecublens</u>	<u>Crissier</u>	<u>Chavannes-près-Renens</u>
Montant en Fr.	10'420'000.00	3'780'000.00	1'080'000.00	4'500'000.00	840'000.00	220'000.00
Pourcentage	100.00 %	36.20 %	10.37 %	43.28 %	8.03 %	2.12 %

La répartition concernant les ouvrages d'arts se présente comme suit (montant TTC arrondi, estimé par la DGMR) :

	<u>Total des ouvrages</u>	<u>Canton</u>	<u>EPFL</u>	<u>Ecublens</u>	<u>Crissier</u>	<u>Chavannes-près-Renens</u>
Montant en Fr.	13'100'000.00	11'900'000.00	0.00	870'000.00	320'000.00	0.00
Pourcentage	100.00 %	90.89 %	0.00 %	6.65 %	2.46 %	0.00 %

8. ESTIMATION DES COUTS DES ETUDES DU PROJET

L'estimation des coûts liés aux honoraires se présente comme suit :

	Coûts des études Fr.	participation Crissier		
		%	Fr.	Arrondis
Avant-Projet (Route et Ouvrages)				
Ingénieurs, phase 31, sia 103	250'000.00	8.03%	20'075.00	20'000.00
Projet de Construction Phase 1 (Route)				
Ingénieurs, phase 32, 33 et 34 sia 103	169'000.00	8.03%	13'570.70	14'000.00
Mandat étude trafic	45'000.00	8.03%	3'613.50	4'000.00
Audit sécurité ligne métro	5'000.00	8.03%	401.50	1'000.00
Architecte paysagiste	34'000.00	8.03%	2'730.20	3'000.00
Étude éclairage public	50'000.00	12.60%	6'300.00	7'000.00
Total des honoraires route phase 1 TTC	303'000.00		26'615.90	29'000.00
Projet de Construction Phase 2 partielle (Route)				
Ingénieurs, phase 51, sia 103	140'000.00	8.03%	11'242.00	11'000.00
Projet de Construction Phase 1 (ouvrages d'art)				
Ingénieurs, phases 32, 33, 34 et 51 partiel sia 103	640'000.00	2.46%	15'744.00	20'000.00
sous total	1'333'000.00			80'000.00
Divers imprévus env. 12%		12.00%	9'600.00	10'000.00
Total demande de crédit d'étude Crissier TTC				90'000.00

Pour l'éclairage public, les coûts n'étant pas à charge du Canton, les études, d'un montant total de Fr. 50'000.00, sont réparties entre les Communes et l'EPFL seulement, avec un ratio de 68 % des coûts pour Ecublens, **12.6 % pour Crissier**, 3.3 % pour Chavannes-près-Renens et 16.3 % pour l'EPFL.

9. Conséquences sur le budget de fonctionnement (charges induites)

Les conséquences sur le budget de fonctionnement : au stade actuel, seules des études seront engagées. Dès lors cela n'engendrera pas de nouvelles charges annuelles d'exploitation.

10. Financement

Plan des investissements 2015-2019		
Les investissements du présent préavis figurent au plan quinquennal 2015-2019, pris en considération dans le tableau ci-dessous. Montant prévu : Fr. 100'000.--		
Total des investissements prévus de 2015 à 2019		Fr. 78'716'000.00
Divers préavis déjà votés		Fr. 20'211'100.00
Préavis en cours au 2.11.2015		
67/2011-16	Secteur "En Chise" - Octroi d'un crédit d'étude pour la réalisation de mandats d'étude parallèles (MEP)	
69/2011-16	Secteur Voirie - Remplacement de la tondeuse hélicoïdale Ransomes (1989)	
70/2011-16	Secteur Voirie - Remplacement du bus Toyota Hiace (1999)	
71/2011-16	Demande de crédit d'étude relatif au plan de quartier (PQ) "Château"	
73/2011-16	Informatique - remplacement des serveurs et mise à niveau des logiciels bureautiques	
84/2011-16	Requalification du Ch. des Uttins	
85/2011-16	Entente Mèbre-Sorge - Réhabilitation collecteur intercommunal - secteur 5 - Blancherie	
83/2011-16	Rénovation urbaine du secteur de la gare Deuxième étape du chantier	
91/2011-16	Bâtiment Delisle - Yverdon 4 Aménagement zone restaurant	
90/2011-16	Crédit d'étude - Réaménagement de la RC 82 et la création de piste mixte de mobilité douce	
Solde des investissements à voter selon plan 2015-2019		Fr. 53'318'000.00
Ecart défavorable par rapport au plan d'investissements 2015-2019		Fr. 161'848.00
Plan de financement des investissements proposé		
Montant du crédit souhaité		Fr. 90'000.00
Mode de financement	Ces investissements seront financés par la trésorerie courante.	
Amortissement	Ces investissements qui peuvent être considérés comme des dépenses thématiques au sens de la péréquation, seront amortis dans un délai de dix ans par des prélèvements annuels dans le fonds de réserve no 9282.21 "Investissements thématiques en cours votés" qui aura été préalablement approvisionné à ce effet par un prélèvement global dans le fonds de réserve no 9282.50 "Investissements futurs".	
Charges de fonctionnement	Le chapitre 9 du présent préavis traite des charges de fonctionnement.	

11. Proposition municipale

Le projet, regroupant l'Etat de Vaud (DGMR), les communes de Crissier, de Chavannes-près-Renens, d'Ecublens, et l'EPFL, représente une des branches de la mobilité douce prévues dans les plans de développement futurs de la commune. La Municipalité souhaite par le présent préavis valider tant du point de vue communal que régional, les efforts de développement de la mobilité douce.

12. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Crissier vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Crissier

- Vu le préavis municipal N° 90/2011-2016 du 2 novembre 2015,
- Oûi le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit d'étude d'un montant de CHF 90'000.-, destiné à la participation financière de la commune de Crissier pour les études du réaménagement de la RC 82 et la création d'une piste de mobilité douce

Adopté par la Municipalité en séance du 2 novembre 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

M. Tendon

D. Lang

Responsable du préavis : Mme N. Jatton, municipale